



Accédez à votre profession... et plus!

AJOUT D'UN CHAMP DE PRATIQUE

Le Collège de l'immobilier du Québec offre aux personnes exerçant déjà la profession de courtier la possibilité d'ajouter un champ de pratique à leur permis en suivant les cours reliés au profil spécifique de leur choix.

PROFIL RÉSIDENTIEL



Cette spécialisation est composée des cours suivants :

- Rédaction de contrats et de documents (90 h)

- Durée :** 90 heures (3 mois).
- Formule :** En classe virtuelle, en hybride (en classe et en virtuel) ou par correspondance.
- Nos services :**
- Accès à un agent aux affaires étudiantes tout au long de votre cheminement pédagogique;
 - Accès au portail étudiant Omnivox;
 - Journée Carrière;
 - Séance d'information avec l'OACIQ;
 - Les étudiants du Collège peuvent bénéficier d'ateliers et d'activités de révision de compétences exclusifs pour se préparer adéquatement à l'examen de certification de l'OACIQ.

FR + AN

PROFIL COMMERCIAL



Cette spécialisation est composée des cours suivants :

- Finance immobilière (60 h)
- Contrats et documents en courtage commercial (60 h)

- Durée :** 120 heures (3 ou 4 mois).
- Formule :** En classe virtuelle, en hybride (en classe et en virtuel) ou par correspondance.
- Nos services :**
- Accès à un agent aux affaires étudiantes tout au long de votre cheminement pédagogique;
 - Accès au portail étudiant Omnivox;
 - Journée Carrière;
 - Séance d'information avec l'OACIQ;
 - Les étudiants du Collège peuvent bénéficier d'ateliers et d'activités de révision de compétences exclusifs pour se préparer adéquatement à l'examen de certification de l'OACIQ.

FR + AN

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admissible à un programme AEC au Collège de l'Immobilier du Québec, toute personne qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES), un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation d'équivalence de niveau de scolarité du secondaire (AENS)
OU
- Posséder une formation jugée suffisante par le Collège.

Pour les étudiants ne satisfaisant pas à ces conditions particulières :

il faut d'abord fournir un relevé de notes officiel, un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation. Le Collège de l'immobilier procédera ensuite à une étude de dossier pour l'admission. Un ou plusieurs tests de classement pourraient être nécessaires lors de l'évaluation du dossier.

Pour les études effectuées à l'étranger :

il faut fournir une étude comparative du *ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion* de votre diplôme ainsi qu'une traduction, au besoin, de ce dernier en français ou en anglais.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Vous devez fournir une **preuve de scolarité** et une **preuve d'identité**.

Preuve de scolarité :

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou plus élevé ou le relevé de notes officiel.
- ou AENS (attestation d'équivalences de niveau secondaire) du Québec.
- ou GED (general education development) de l'Ontario ou de toute autre province du Canada.

Preuve d'identité :

- Certificat de naissance (grand format) émis par une province canadienne (exception pour l'Ontario, où le certificat petit format, est accepté).
- ou carte de citoyenneté (recto-verso).
- ou certificat de citoyenneté (format de 2 pages).
- ou fiche relative au droit d'établissement [IMM 1000] ou la confirmation de résidence permanente [IMM 5292 ou IMM 5688].
- ou carte de résidence permanente.
- ou permis d'études (doit être valide à la date de début du cours).
- ou permis de travail (exceptionnellement du 27 juin 2023 au 27 juin 2026).

Prendre note que le passeport, permis de conduire ou carte d'assurance-maladie ne sont pas acceptés à titre de preuve d'identité.

Votre demande d'admission peut être complétée en ligne :

<https://www.collegeimmobilier.com/fr/admission.html>

Assurez-vous d'avoir pris connaissance des conditions d'admission. Lorsque vous aurez complété votre admission, un conseiller aux admissions communiquera avec vous afin de vous accompagner vers votre prochaine étape, l'inscription. À ce moment, vous pourrez vous inscrire au programme, à l'horaire, la formule et la langue de votre choix, et débiter votre parcours étudiant au Collège l'immobilier du Québec.

Veillez noter que seulement les copies des documents sont requises.